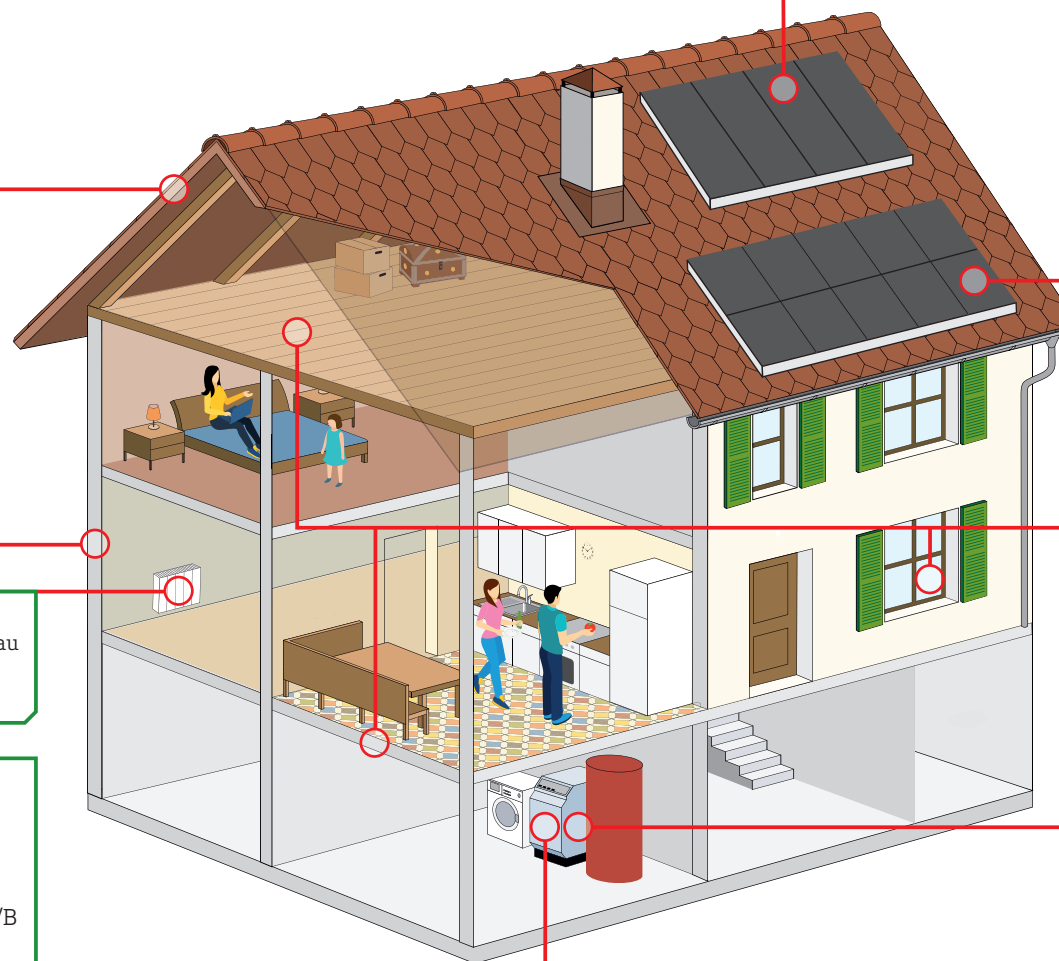


Des subventions pour vos rénovations

Le Programme Bâtiments



- Pas de travaux ni d'acquisition de matériel avant que la décision d'octroi de la subvention vous soit communiquée.
- Les aides financières sont disponibles jusqu'à concurrence des budgets disponibles.



70 à 90 fr./m²
Isolation de la toiture
Pour les bâtiments construits avant 2000



1000 à 1500 fr. par audit
CECB®Plus
Excepté cas obligatoires.
Pour les bâtiments construits avant 2000

70 à 90 fr./m²
Isolation des murs
Pour les bâtiments construits avant 2000

10 000 fr.
Création d'un réseau
de distribution
de chaleur

Rénovation globale avec label
Pour les bâtiments construits avant 2000

MINERGIE®

40 à 100 fr./m² SRE*
Rénovation Minergie

65 à 155 fr./m² SRE*
Rénovation Minergie-P
ou nouvelle construction

*SRE = Surface de Référence
Énergétique



35 à 90 fr./m² SRE*
Rénovation CECB® C/B

60 à 140 fr./m² SRE*
Rénovation CECB® B/A

*SRE = Surface de Référence
Énergétique

4000 à 8000 fr
Installation solaire thermique

20 à 30 % de l'investissement
Installation solaire photovoltaïque.
Demande de subvention à déposer
sur www.swissgrid.ch

Bonus rénovation globale
Dans le cadre d'une rénovation
globale de l'enveloppe,
isolation contre locaux
non-chauffés et fenêtres
peuvent être pris en compte.
Pour les bâtiments construits avant 2000

4000 à 12000 fr.
Chauffage à bois

4000 à 15 000 fr.
pompe à chaleur

Les conditions détaillées
sont précisées
sur notre site internet
www.vd.ch/subventions-energie